

## A.11.1 AIDE EN FAVEUR DU TOURISME

1

# CONSTRUIRE LA STRATEGIE MARKETING DE LA DESTINATION SEINE-MARITIME



A11

### JUSTIFICATIONS ET OBJECTIFS DE L'AIDE

Le Département souhaite renforcer l'image touristique de la Seine-Maritime. Dans cet objectif, une ligne graphique identitaire a d'ores et déjà été créée pour souligner la diversité et la richesse des territoires. La réalisation de guides touristiques, dans le respect de la charte départementale, permettra aux lecteurs, aux consommateurs et aux touristes de mieux identifier la destination.

### NATURE DE L'AIDE

Édition de guides touristiques réceptifs de pays, de guides touristiques par filière et/ou thématiques (activités de pleine nature et de loisirs, culturelles..)

### BÉNÉFICIAIRES

EPCL, associations.

### TAUX D'INTERVENTION – MODALITÉS D'ATTRIBUTION

50% pour la 1ère édition conforme à la charte touristique Départementale et 30% pour les suivantes

Respect de la charte graphique Départementale

Sont exclus les guides pratiques annuels

La subvention est subordonnée à la réalisation d'une édition en version française et en version étrangère.

### PLAFOND DE DÉPENSE SUBVENTIONNABLE

**40 000 € pour une édition en 2 langues minimum et 3 000 € pour l'iconographie.**

### PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

- charte graphique des territoires à retirer au Département – service Tourisme
- lettre de demande de subvention adressée par le maître d'ouvrage du projet au Président du Département
- présentation du projet, dans le respect de la charte graphique des territoires
- plan de financement
- bon à tirer

### DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'Economie  
et de l'Emploi

